

## **Le parrainage : un complément d'accompagnement**

- Le parrainage s'apparente à une médiation sociale. Il constitue un outil ayant pour finalité de servir l'insertion professionnelle et sociale, de conduire le filleul vers l'emploi.
- Le parrainage met en relation des jeunes avec des personnes bénévoles. Ces derniers peuvent être en activité ou retraités.
- Il prend la forme d'un complément d'accompagnement du parrainé vers l'emploi en lien avec le suivi réalisé par les professionnels de l'accès à l'emploi (conseillers de la Mission Locale).
- Il vise à favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, en leur permettant de bénéficier d'appuis dans leur parcours de recherche d'emploi, en fonction des besoins qu'ils éprouvent au moment où ils prennent contact (remise à niveau, encouragement, réconfort, conseils, astuces, facilitation de l'accès à l'entreprise...)
- Pour certains jeunes, le dispositif parrainage contribue à favoriser les mises en relation avec le secteur économique pour les personnes qui sont dépourvues de cette opportunité.
- L'intervention individuelle : le parrainage dit "classique", qui se traduit par un accompagnement individuel appuyé, renforcé pour l'obtention d'une solution emploi ou formation. Sa durée est en moyenne de 3 à 4 mois.
- L'intervention ponctuelle (individuelle ou collective) sur un secteur d'activité donné, ou en fonction d'un besoin précis, besoin de validation d'un projet individuel, de conseil en image, d'introduction en milieu de travail, le parrain pouvant faciliter l'accueil dans l'entreprise, d'aide au recrutement, de remise à niveau ...

### **LES AXES DU PARRAINAGE**

- La valorisation : le parrain encourage, rassure, il contribue à sécuriser, à renforcer l'estime de soi, à valoriser l'image de soi...
- La remobilisation sur projet : le parrain aide le jeune à faire le point sur ses échecs et réussites et à se motiver pour un projet.
- L'appui aux démarches de recherche d'emploi : le parrain conseille sur la rédaction de CV et des lettres de motivation, la prise d'informations sur l'entreprise. Il prépare à la prise de contact, il initie à l'entretien d'embauche, il accompagne la recherche de stage, d'emploi ou de contrat en alternance. Il

facilite l'entrée en relation, prend contact avec des employeurs potentiels, et dans cette perspective, il peut être amené à mobiliser son réseau relationnel.

- L'information sensibilisation : le parrain communique sur les modalités de recrutement du secteur d'activité dont il est issu. Il transfère son savoir en matière de connaissance du milieu, des pratiques de recrutement des employeurs dans le secteur qu'il connaît, de la culture du métier dont il relève. Il contribue à la prévention des discriminations en introduisant le jeune, en se portant garant, en réduisant les aprioris...
- L'aide à l'orientation, validation de projet : selon ses compétences, ou le secteur dans lequel il exerce, le cas échéant, le parrain peut être amené à aider le jeune à apprécier ses aptitudes par rapport aux réalités du métier, à lui faire prendre conscience du principe de réalité, à confirmer son projet...
- Le soutien et l'appui au projet de création d'entreprise : il apporte assistance aux jeunes porteurs de projet de création d'entreprise en délivrant par exemple un avis sur la faisabilité, en confortant la mise en relation avec les structures compétentes, et surtout en apportant un regard lucide et vigilant d'homme de terrain...

L'aide au maintien dans l'entreprise : le parrain reste un interlocuteur en cas de difficulté.

## **LES CHAMPS D'UTILITE DU PARRAINAGE**

Au niveau des filleuls par :

- un regain de confiance et d'estime de soi grâce à la remise à niveau, la réassurance, le regard positif porté sur lui (et ses effets en termes de changement de posture) ;
- une re-motivation qui s'exprime dans le goût de l'effort, la capacité à relever le défi ;
- une facilitation de l'accès, de l'intégration et du maintien dans l'emploi grâce à la valorisation, la promotion de la personne et aussi la mobilisation par le parrain de son réseau de connaissances.

Au niveau des employeurs le parrainage sert à :

- la transmission de valeurs aux jeunes,

- la préparation à l'entrée dans l'entreprise, le suivi, le soutien,
- la lutte contre les formes de discrimination et d'exclusion (en apportant un regard positif, en acceptant un engagement garant, en étant introducteur),
- le rapprochement des enjeux économiques et des enjeux sociaux.

Au niveau de la mission locale :

- l'ouverture sur des réseaux,
- l'enrichissement du regard porté sur les jeunes,
- le transfert de compétences par la complémentarité d'action entre bénévoles et professionnels.

Au niveau des parrains eux-mêmes par :

- la satisfaction émanant du sentiment de se sentir utile,
- l'enrichissement mutuel produit par la rencontre (parrain/parrainé/conseiller),
- la reconnaissance de ce qui est accompli, la satisfaction liée au résultat...

Au niveau de la société civile par :

- la création ou la restauration du lien social,
- le rétablissement ou le renforcement du lien entre générations,
- l'évolution des mentalités par le changement de regard porté sur les jeunes,
- la réconciliation des jeunes avec la société, la famille, les autres,
- le renforcement du mieux vivre ensemble,
- le développement du bénévolat et de la participation citoyenne.